



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES COMPÉTENCES DE LA POLICE NATIONALE

Sous-direction de l'administration
des ressources humaines

Bureau des personnels administratifs
techniques et scientifiques

DRCPN/SDARH/BPATS/PTS//N° 2599
Affaire suivie par
M. Bruno LAVENANT

Paris le, 29 AOUT 2017

NOTE

À

Destinataires in fine

OBJET : Instruction relative à la tenue des C.A.P.N compétentes à l'égard des techniciens et des ingénieurs de police technique et scientifique organisés dans le courant du 4^{ème} trimestre 2017

REFERENCES : Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Décret n° 2002-811 modifié du 3 mai 2002 portant statut particulier du corps des ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale.

Décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale.

P. JOINTES : Formulaire de demande de mutation.
Formulaire de demande de réintégration.

La présente instruction a pour but de préciser les modalités de gestion qui régiront la procédure du mouvement complémentaire de mutation des techniciens et des ingénieurs de police technique et scientifique au titre de l'année 2017.

Le mouvement de mutation organisé à l'automne entraîne, sauf circonstances exceptionnelles, une prise de poste au 1^{er} avril 2018. **Le report d'affectation doit garder un caractère exceptionnel et en tout état de cause doit être validé au cours de la commission administrative paritaire nationale (C.A.P.N).** Dans tous les cas, l'affectation ne peut pas être effective à une date postérieure à celle de la C.A.P.N suivante compétente à l'égard du corps concerné.

I. Organisation des commissions administratives paritaires nationales (C.A.P.N).

Sur la base de la liste des postes vacants qui sera émise par le BPATS, le SCPTS et l'INPS seront chargés d'apprécier, dans le respect des effectifs cibles, l'opportunité d'ouvrir, en « susceptible d'être vacant », les postes dont le titulaire actuel dépose une demande de mutation. Les fiches de poste indiquant le niveau IPTS seront numérotées par le BPATS et diffusées sur le site intranet de la DRCPN à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les C.A.P. qui se tiendront le 14 novembre 2017 pour les techniciens de PTS et le 5 décembre 2017 pour les ingénieurs de PTS auront à traiter de la mobilité et des avancements de grade. Seule la CAPN compétente pour le corps des techniciens de PTS aura également à son ordre du jour les titularisations.

La date de clôture de la diffusion des fiches de poste est fixée au 21 septembre 2017.

La date de clôture des dépôts de candidatures est fixée au 28 septembre 2017,

II. Constitution et transmission des demandes de mutation

La procédure s'articulera de la manière suivante. Comme évoqué précédemment, le BPATS diffusera les postes vacants et susceptibles de l'être sur le site intranet de la DRCPN.

Les demandes de mobilité devront être formulées à l'aide des imprimés joints à la présente instruction. La fiche individuelle de vœux de mutation soigneusement et totalement complétée devra obligatoirement faire ressortir l'avis motivé du supérieur hiérarchique direct et de la direction d'emploi. Un fonctionnaire doit utiliser un seul formulaire pour exprimer ses vœux de mutation limités à trois. Seules les candidatures formulées sur des postes vacants ou susceptibles de l'être seront présentées et étudiées à la C.A.P. La durée de validité d'une demande de mutation est limitée à une seule C.A.P.

III. Instructions des demandes

Je souligne que les fonctionnaires stagiaires n'ont pas vocation à bénéficier d'une mutation, dans la mesure où il est nécessaire que leur manière de servir puisse être appréciée sur une durée minimale d'un an, sur un même poste et dans une même affectation. Il est également recommandé, dans le souci de concilier les règles de mobilité avec les besoins de stabilité des services, qu'un agent puisse justifier de deux ans minimum dans un emploi avant d'en changer à nouveau, un délai de 3 à 4 ans étant considéré comme étant le plus adapté.

Cependant, ces éléments ne font pas obstacle à la transmission, dans les conditions ci-dessus décrites, des demandes de mutation des personnels ayant moins de deux ans d'ancienneté dans leur poste. Elles ne pourront, cependant, être satisfaites qu'à titre **exceptionnel** et sous réserve d'être dûment motivées.

Je vous rappelle que les fonctionnaires sollicitant un rapprochement de conjoint ou d'un partenaire lié par un Pacs, de même que les fonctionnaires handicapés peuvent bénéficier d'une priorité sur les autres agents.

En effet, l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat dispose que « dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées doivent tenir compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille. Priorité est donnée aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, aux fonctionnaires séparés pour des raisons professionnelles du partenaire avec lequel ils sont liés par un pacte civil de solidarité lorsqu'ils produisent la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts, aux fonctionnaires

handicapés relevant de l'une des catégories visées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail et aux fonctionnaires qui exercent leurs fonctions, pendant une durée et selon les modalités fixées par décret en Conseil d'État, dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles, ainsi qu'aux fonctionnaires qui justifient du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie [...] ».

Les demandes de rapprochement de conjoint ou de personne pacsée ne sont recevables que sur la base des situations à caractère familial ou civil établies avant la date limite de dépôt des candidatures. Elles doivent être motivées et accompagnées de **documents justificatifs. A défaut elles ne pourront être prises en considération comme prioritaires.**

Sous réserve de l'article précité et du caractère MSF établi (cf.infra), le choix des services d'affectation devra être opéré, sans ordre de priorité, d'une part au regard de l'adéquation entre le profil, l'expérience, l'ancienneté dans le poste occupé, les compétences et la manière de servir des candidats et d'autre part selon les caractéristiques du poste à pourvoir.

Il est important de rappeler que le dépôt d'une demande de mutation ou de réintégration est un acte responsable. L'annuler a pour conséquence de pénaliser les fonctionnaires qui avaient formulé une demande sur le même poste et de perturber l'organisation du service qui s'attendait à accueillir le fonctionnaire qui s'est désisté.

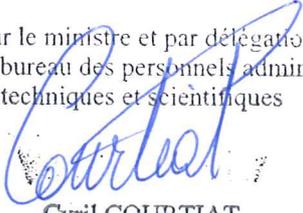
En cas d'annulation injustifiée, la C.A.P. compétente se réservera la possibilité de ne pas prendre en compte les nouvelles demandes de l'intéressé avant une période de deux ans.

Mutation à caractère médical, social, ou familial (MSF)

Si l'article 60 de la loi précitée définit clairement le caractère prioritaire des demandes de mutation, il ne fait toutefois pas obstacle à la prise en compte des éléments liés à la situation médicale, sociale ou familiale des agents candidats à une mobilité. L'instruction des demandes à caractère médical, social ou familial relèvera du niveau national. Les candidats devront postuler sur les postes ouverts par l'administration dans le cadre du mouvement de mobilité. Les demandes seront examinées en C.A.P.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion de la présente circulaire dans les meilleurs délais à l'ensemble des personnels des corps de la police technique et scientifique placés sous votre autorité.

Pour le ministre et par délégation,
le chef du bureau des personnels administratifs,
techniques et scientifiques


Cyril COURTAT

Année 2017

VOUS, LE DEMANDEUR

MATRICULE : _____

NOM et PRENOM : _____ **EPOUSE :** _____

DATE de naissance : _____ **LIEU de naissance (ville + N° département) :** _____

ADRESSE (complète) du demandeur : _____

GRADE : _____ **DATE DU GRADE :** _____ **SPECIALITE EXERCEE :** _____

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

SERVICE ACTUEL : _____ **LIEU :** _____ **DEPUIS LE :** _____

Fonctions exercées : _____

Date de titularisation dans le corps : _____

Position actuelle (en activité, à temps partiel, etc.) : _____

VOTRE SITUATION DE FAMILLE

VOUS ETES : CELIBATAIRE EN CONCUBINAGE PACSE(E) MARIE(E)
 SEPRE(E) DIVORCE(E) VEUF (VE) VEUF (VE) d'un fonctionnaire de police

CONJOINT(E) : NOM : _____ **PROFESSION :** _____

LIEU D'EXERCICE DE SA PROFESSION : _____

ADRESSE du CONJOINT(E) : _____

Si le conjoint(e) est fonctionnaire de police, indiquez son grade : _____

Dépose-t-il (elle) une demande de mutation, pour cette année ? NON OUI Indiquez le lieu : _____

NOMBRE et AGE des ENFANTS : _____ **NBRE D'ENFANTS A CHARGE :** _____

AUTRES PERSONNES A CHARGE (précisez) : _____

VOS VŒUX

SERVICE(S) + 1°) _____ **Poste ouvert* OUI NON fiche n°.....**

VILLE(S) sollicité(s) 2°) _____ **Poste ouvert* OUI NON fiche n°.....**

(3 vœux au maximum) 3°) _____ **Poste ouvert* OUI NON fiche n°.....**

MOTIF DE LA DEMANDE (Adressez, le cas échéant, les éléments justifiant le motif de la demande) :

Rapprochement de conjoint(e) (joindre justificatifs de domiciles séparés)

Rapprochement familial (précisez la filiation ou si garde alternée) : _____

Convenances professionnelles – précisez si possible : _____

Convenances personnelles – précisez si possible : _____

Autre : _____

EST-CE UNE DEMANDE RENOUVELEE ? NON

OUI Précisez le nombre de demandes antérieures et les villes sollicitées :

Remarque : Les demandes de mutation à caractère médical, social ou familial sont à formuler sur postes vacants ou susceptibles d'être vacants en joignant les pièces justificatives.

A _____ Le _____ 2017

Votre Signature :

Les AVIS de l'autorité hiérarchique

(1) AVIS DU CHEF DE SERVICE DIRECT

FAVORABLE

DEFAVORABLE (A MOTIVER) : -----

QUALITE DU SIGNATAIRE : -----

DATE : -----SIGNATURE :

(2) AVIS DE L'AUTORITE SUPERIEURE (SI AVIS NON CONFORME LE MOTIVER)

CONFORME

NON CONFORME

QUALITE DU SIGNATAIRE : -----

DATE : -----SIGNATURE :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION CENTRALE (DRCPN)

Année 2017

VOUS, LE DEMANDEUR

MATRICULE : _____

NOM et PRENOM : ----- **EPOUSE :** -----

DATE de naissance : ----- LIEU de naissance (ville + N° département) : -----

ADRESSE (complète) du demandeur : -----

GRADE : ----- DATE DU GRADE : ----- SPECIALITE EXERCEE : -----

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

DERNIER SERVICE D’AFFECTATION : ----- LIEU : ----- DEPUIS LE : -----

Fonctions exercées : -----

DATE D’ENTREE EN POLICE NATIONALE : -----

Position actuelle : - en DISPONIBILITE (précisez le MOTIF) depuis le : -----

- en CONGE PARENTAL depuis le : -----

- Autre : -----

VOTRE SITUATION DE FAMILLE

VOUS ETES : CELIBATAIRE EN CONCUBINAGE PACSE(E) MARIE(E)
 SEPRE(E) DIVORCE(E) VEUF (VE) VEUF (VE) d’un fonctionnaire de police

CONJOINT(E) : NOM : ----- PROFESSION : -----

LIEU D’EXERCICE DE SA PROFESSION : -----

ADRESSE du CONJOINT(E) : -----

Si le conjoint(e) est fonctionnaire de police, indiquez son grade : -----

Dépose-t-il (elle) une demande de mutation, pour cette année ? NON OUI Indiquez le lieu : -----

NOMBRE et AGE des ENFANTS : ----- NBRE D’ENFANTS A CHARGE : -----

AUTRES PERSONNES A CHARGE (précisez) : -----

VOS VŒUX

SERVICES + 1°) ----- Poste ouvert* OUI NON **fiche n°.....**

VILLE(S) 2°) ----- Poste ouvert* OUI NON **fiche n°.....**

(3 vœux au maximum) 3°) ----- Poste ouvert* OUI NON **fiche n°.....**

MOTIF DE LA DEMANDE (Adressez, le cas échéant, les éléments justifiant le motif de la demande) :

- Rapprochement de conjoint(e) (joindre justificatifs domiciles séparés)
- Rapprochement familial (précisez la filiation ou si garde alternée) : -----
- Convenances professionnelles – précisez si possible : -----
- Convenances personnelles – précisez si possible : -----
- Autre : -----

A ----- Le -----2017

Votre Signature :